



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE
M.R.C. MASKINONGÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule, tenue à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, le **30 août 2023**, à **19h00**, sous la présidence de monsieur Réjean Carle, maire.

À laquelle sont présents :

Madame Denise Béland, conseillère au poste numéro un
Monsieur Jeannis Charette, conseiller au poste numéro deux
Madame Sylvie Lessard, conseillère au poste numéro trois
Monsieur Philippe Dauphin, conseiller au poste numéro cinq

Absences motivées :

Madame Josée Bellemare, conseillère au poste numéro quatre
Madame Sylvie Béland, conseillère au poste numéro six

Formant quorum.

Et Guylaine St-Louis, directrice générale

Conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation à la séance extraordinaire du conseil a été donné aux membres du conseil au moins deux jours avant le jour fixé pour la séance.

MOMENT DE RÉFLEXION.

OUVERTURE DE LA SESSION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

RÉSOLUTION # 2023-08-29

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Ouverture soumission projet # 2021-109 pour la réfection du Rang Beaupré
- Levée de l'assemblée

PROPOSITION DE : Sylvie Lessard

APPUYÉ PAR : Denise Béland

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé.

RÉSOLUTION # 2023-08-30

OUVERTURE SOUMISSIONS PROJET # 2021-109 POUR LA RÉFECTION DU RANG BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE la réfection du rang Beaupré est prévue;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé par voie d'appel public sur SEAO la réfection du Rang Beaupré pour la première phase et reçu les soumissions de :

Roxboro Excavation inc	3 220 000.00 \$ taxes incluses
Construction pavage Boisvert	3 825 848.08 \$ taxes incluses
Eurovia Québec Construction inc	3 930 426.56 \$ taxes incluses
Construction et Pavage Portneuf inc	3 998 520.81 \$ taxes incluses
Construction et pavage Généreux inc	4 381 512.06 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire a eu toutes les vérifications par l'ingénieur de la MRC et la directrice générale de la municipalité et est conforme et répond aux attentes des membres du Conseil municipal;

PROPOSITION DE : Philippe Dauphin
 APPUYÉ PAR : Jeannis Charette
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si, ici au long rédigé;

QUE le Conseil municipal mandate le maire et la directrice générale a accepté le plus bas soumissionnaire soit Roxboro Excavation inc au montant de 3 220 000.00 \$ *taxes incluses*, pour la phase 1 de la réfection du Rang Beaupré dans le projet 2021-109.

RÉSOLUTION # 2023-08-31
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19h15.

PROPOSITION DE : Jeannis Charette
 APPUYÉ PAR : Philippe Dauphin
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Signé : _____
 RÉJEAN CARLE, Maire

Signé : _____
 GUYLAINE ST-LOUIS, Directrice générale

Je, Réjean Carle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152(2) du Code municipal.

Signé : _____ maire